

# APCA / Pseudodroit — Bref de référence

Principales autorités et arguments canadiens

## 1. Le problème des APCA — Meads c. Meads (2012 ABQB 571)

Il s'agit de la décision canadienne de référence, qui doit être abordée directement. Le juge en chef associé Rooke a rédigé un jugement exhaustif de 186 000 mots cataloguant et réfutant ce que les tribunaux canadiens désignent officiellement comme des **Arguments pseudolégaux à caractère commercial organisé (APCA)**.

Le tribunal a spécifiquement identifié et rejeté :

- La division « personne naturelle » / « personnalité juridique » comme fondement d'une exemption fiscale
- L'argument du « double » basé sur l'acte de naissance
- Les arguments selon lesquels la LIR ne s'applique pas aux personnes naturelles
- Les clauses de réserve de droits inscrites sur les déclarations de revenus

Le tribunal a qualifié ces arguments de *pseudodroit* — non pas parce que les distinctions philosophiques sous-jacentes seraient erronées dans l'abstrait, mais parce que les tribunaux canadiens ont uniformément statué qu'elles n'ont aucun effet juridique opérationnel sur les obligations prévues par la LIR.

Liens :

[Meads c. Meads, 2012 ABQB 571 — CanLII](#)

[Jugement intégral PDF — Tribunaux de l'Alberta](#)

---

## 2. Le problème de la définition dans la LIR

La *Loi de l'impôt sur le revenu* de l'Ontario définit le terme « **personne** » de façon à inclure « tout organisme doté de la personnalité morale, ainsi que les **héritiers**, exécuteurs testamentaires, administrateurs ou autres représentants légaux d'une telle personne ». La LIR fédérale utilise un libellé équivalent.

Il est important de noter que : **les héritiers sont explicitement visés**. Le législateur n'a pas exempté l'Héritier naturel — il a expressément capturé les héritiers par leur nom.

Liens :

[Loi de l'impôt sur le revenu de l'Ontario — CanLII](#)

[Loi de l'impôt sur le revenu fédérale — Lois du Justice](#)

---

## 3. Le bilan des « hommes libres » et des « détaxeurs »

Vers l'an 2000, le pilote canadien Eldon Warman a fait la promotion d'idées anti-impôts par l'entremise de son site web *Detax Canada*, soutenant que l'autorité de l'État sur un individu découle d'un contrat, et a conseillé à ses adeptes d'insérer des clauses de réserve dans leurs déclarations de revenus et de rejeter toute correspondance de l'ARC.

Chaque tribunal ayant été saisi de ces arguments les a entièrement rejetés.

Un juriste a noté que « *les arguments selon lesquels les tribunaux canadiens n'ont pas compétence sur une personne se trouvant au Canada vont tout simplement échouer.* »

Liens :

[Wikipédia — Homme libre de la terre \(fr\)](#)

[Eldon Warman — Detax Canada \(archivé\)](#)

[ARC — Stratagèmes fiscaux et opposants à l'impôt](#)